

La Chapelle Saint Michel



L'arrière de la chapelle (avec sa niche et sa sculpture sur bois, exécutée par Ernest Miguet, habitant de la commune)



Vue générale (avant restauration des extérieurs)



Autour de la chapelle, le cimetière avec la croix en pierre, d'une seule pièce, classée à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, à la date du 24 octobre 1944.



La façade (avant restauration des extérieurs) Sacré-cœur (dans la niche)



Autour de la chapelle, le cimetière



Décor du fond du chœur Au-dessus de l'autel



Peintures des Saints.: Pierre et Jean



Le chœur Peinture découverte sous le crépis du pilier gauche



Le chœur Peinture découverte sous le crépis du pilier droit



Le chœur Ave Maria et Colombe du Saint-Esprit



Vitrail de Saint Bruno



L'autel ancien



Peinture murale dans le chœur, à gauche « Saint Jean »



Peinture murale dans le chœur, à droite « Saint Pierre »



Cuve baptismale (intérieur gauche)



Bénitier extérieur (à droite de l'entrée)



La niche et la statue



(détail)



Bénitier extérieur (à gauche de l'entrée)



Statue de Saint Michel (terrassant le dragon)

Chapelle Saint Michel

Lieu-dit : La Corrierie – [Carte-7 / 101]

Vocabulaire :

« Saint Michel Archange »

De tous les esprits célestes, ce sont les seuls (Michel, Gabriel et Raphaël) dont on connaît le nom et sur lesquels on a quelques renseignements biographiques. Saint Michel, qui signifie en hébreu « *Qui est comme Dieu* », fut chargé d'écraser la révolte des mauvais anges et de les expulser du paradis. Comme on brûle des ordures loin des maisons, ils furent ensuite jetés, « *dans la géhenne, au feu qui jamais ne s'éteindra* ». Cet exploit le rendit populaire parmi les

chrétiens, qui l'invoquèrent contre le démon. On lui dédia des sanctuaires en tous pays. Plus de deux cents communes françaises portent son nom.

(Fête, le 29 septembre)

Emplacement :

L'édifice, d'une architecture simple, date probablement dans son origine du XVI^{ème} siècle, mais il a subi des remaniements successifs. La porte d'entrée présente un bel encadrement en pierre de taille ; elle est surmontée d'une corniche avec fronton brisé et niche incorporée. La statuette qui l'occupe, un Sacré-Cœur en métal peint, a certainement remplacé celle d'origine. Le clocheton qui se dresse sur la croupe de la toiture, se remarque par la fine silhouette de la flèche qui surmonte le bulbe.

L'intérieur, assez vaste, comporte une voûte en berceau. (Avant la restauration en cours [1997], figuraient au mur de magnifiques tableaux anciens : l'Adoration des Mages, la Sainte Vierge avec l'Enfant Jésus bénissant le monde, des peintures sur bois avec Saint Joseph, la Sainte Vierge. et Saint Bruno. La cuve baptismale est accompagnée d'une statue de bois polychrome du XVII^{ème} siècle. Sont présentes également des statues de bois doré de la Vierge et de Saint Michel. Toutes ces pièces, après rénovation, sont momentanément mises à l'abri à la Chartreuse d'Aillon.) Le vitrail de façade représente Saint Bruno. Le chœur a conservé la table de communion en fer forgé avec main courante bois.

Documents historiques :

L'existence de cette chapelle est liée à la présence de l'ancien monastère de la Chartreuse d'Aillon, le lieu de la Correrie étant une dépendance où étaient rassemblés les services du temporel. Les moines y célébraient la messe, notamment pour les femmes de la Combe de Lourdens qui n'avaient pas accès au Couvent

Aux Archives Départementales de Savoie-Chambéry « Archevêché-Paroisses »- 43F P.333, se trouvent les différentes lettres et documents suivants :

1°/ Lettre à Monseigneur l'évêque de Chambéry et de Genève, du 18 février 1803 :
«Les habitants des hameaux de la Combe de Lourdens, Montpellaz, Mas Dessous, Crélibert, et de Chez Baulat ... exigent de leur commun droit ... d'espérer leur accorder l'établissement d'une cure succursale à leur portée ... Déjà dans l'ancienne église, le besoin des exposants avait porté l'Évêque d'Anneci à autoriser les ci-devant Chartreux à leur administrer dans les cas urgents les sacrements et le secours spirituels.

Ils se rassembloient à cet effet dans une église appelée la chapelle de la Correrie existante hors de l'enceinte des bâtiments de la Chartreuse. Cette même église subsiste encore, elle leur a été abandonnée par le citoien Pierre Antoine Morquet acquéreur du bâtiment de la Chartreuse. Et c'est là que les exposants ont continué à se réunir pour leurs actes de piété dans le temps orageux de la Révolution.

Pour tous ces motifs, les exposants osent espérer, Monseigneur, de votre piété et de votre justice qu'il vous plaira prendre leur demande en considération, et de leur accorder une cure succursale dans l'église appelée la Chapelle de la Correrie, sous l'offre qu'ils font de fournir tout ce qui est nécessaire au culte et de procurer au curé un logement et un jardin »

2°/ Lettre du Recteur J. Laperriere à Monseigneur Bigex, vicaire général du diocèse de Chambéry, du 12 avril 1804

« ... il y a toute apparence qu'ils ne parlent d'église neuve que pour ne rien fournir pour l'agrandissement de celle qui existe et qui est au point central de la paroisse. Je crains de ne

pouvoir les décider sans un encouragement de votre part dont je ferai la lecture au prône, si vous le jugez à propos, par lequel vous déclareriez la chapelle de la Correrie définitivement église paroissiale... »

3°/ Lettre du Recteur J. Laperrière, d'Aillon-le-Jeune, du 12 Germinal An 13 (2 avril 1805) :

« ... 5° La desserte de la paroisse est des plus pénible, parce qu'il n'y a qu'une seule famille auprès de la chapelle qui sert d'église paroissiale, dont les villages sont séparés par un détroit dont la longueur de trois quarts d'heure est d'une traversée si difficile qu'il n'y a que les plus robustes qui puissent la faire pendant les grands froids de l'hiver ...

.... 6°/ Il n'y a dans Aillon-le-Jeune, paroisse de nouvelle création, qu'une chapelle qui peut à peine contenir les deux tiers des habitants qui peuvent assister à l'office de paroisse et un cimetière de la grandeur de 8 toises, si rempli de cadavres nouvellement inhumés que l'on a été obligé de défaire une mesure pour placer le dernier que l'on a enseveli, le tout appartenant à l'acquéreur de la Chartreuse, disposé à l'aliéner en faveur de la paroisse qui ne daigne pas l'acheter. Point de sacristie ni presbytère ni jardin ni local acheté pour préparer ces objets de première nécessité.

Bien loin de m'avoir fourni une indemnité en argent à défaut de presbytère à peine a-t-on payé la moitié du traitement de l'année dernière et il n'a pas encore été question de celui de l'année courante déjà bien avancée. Je n'ai qu'un logement très désagréable, distant de la chapelle d'un quart d'heure, d'un très difficile accès, absolument inhabitable, parce que dans un mois il sera éloigné d'un quart d'heure de toute maison habitée... »

4°/ Lettre de François Mainaud, du 3 Xbre 1825 :

« ... Depuis la séparation de la paroisse d'Aillon-le-Jeune d'avec celle d'Aillon-le-Vieux, la première se trouvait sans église. L'on fut obligé pour l'exercice du culte catholique de se servir d'une chapelle située dans la Combe de Lourdens et dépendante des ci-devant Chartreux, située lieu-dit La Correrie... »

5°/ Lettre du Recteur Émir, du 18 7bre 1844 :

« ... Je m'empresse de répondre à votre lettre du 10 courant relative à la chapelle et au cimetière de la Correrie. J'observe à votre grandeur que le cimetière de la Correrie existait déjà du temps des Chartreux, que les anciens curés d'Aillon y sépulturaient les fermiers des Rds pères et que depuis la restauration, époque de l'établissement de la paroisse d'Aillon-le-Jeune, les habitants de la Combe ont toujours joui du privilège de s'y faire enterrer, aussi n'ai-je jamais point opposé de difficultés à ce sujet.

Quant à la chapelle, je ne me suis jamais opposé à ce qu'elle soit réparée et bien entretenue et ma conduite à cet égard n'a pu donner lieu à personne que je ne tenais pas à sa reconstruction; au contraire je l'ai favorisée en tout ce qui a dépendu de moi, j'ai plusieurs fois engagé les habitants de la Combe à y faire les réparations nécessaires ; j'ai passé moi-même la convention avec le charpentier pour la reconstruction du toit et je leur ai accordé la permission d'y travailler les jours de dimanche.

... Il y a devant la chapelle un emplacement de 62 pieds de long et de 17 pieds de largeur, ce qui fait 16 toises et trente pieds. Cet emplacement faisait partie du cimetière, on y faisait des sépultures et depuis plusieurs années il n'y a plus de clôture. C'est un endroit de passage abandonné au pâturage des animaux des fermiers de la Correrie. Cette clôture avait déjà été ordonnée par Monseigneur Martinet et je n'ai pu obtenir de la faire faire par habitants de la Combe

... Enfin d'après mon rapport, votre grandeur pour les déterminer plus efficacement à faire ces réparations, a déclaré par sa lettre du 31 8bre 1843 que la chapelle sera interdite de fait quant à la messe, dès le premier janvier 1844 et le cimetière le 1er juillet suivant cela sans nouvel

avis, à moins que les réparations nécessaires ne soient exécutées avant, et je leur ai fait part de cet interdit.

Malgré ce, ils n'ont encore rien fait ni pour la clôture du cimetière ni pour la réparation des ornements nécessaires pour pouvoir y célébrer avec décence le St. Sacrifice. Un fait qui prouve l'orgueil de ces gens-là, c'est qu'ils ont fait mille murmures contre moi dernièrement de ce que je les ai obligé d'apporter un mort au cimetière de l'église paroissiale ; ils ont publié que la chapelle n'était pas interdite et que je me servais de ce prétexte pour m'éviter la peine d'aller à la Correrie (tous ils sont habitués dans cette paroisse à interpréter en mal la conduite des prêtres et à les calomnier). Ils m'ont même dit que c'était Mr. Maurice Tetu qui leur avait dit que la chapelle n'était pas interdite.

D'après cet exposé je ne suis pas d'avis que votre grandeur lève l'interdit sur la chapelle, quant à la sépulture jusqu'à ce que le cimetière soit clos canoniquement, car autrement la clôture ne se fera pas ; et quant à la messe jusqu'à ce qu'ils aient pourvu les ornements et les linges nécessaires pour pouvoir y célébrer dignement le St. Sacrifice, car ma conscience me défend de dire la messe avec des ornements déchirés et incomplets et je ne crois plus pouvoir me permettre de porter avec moi une partie des ornements de l'église paroissiale pour dire la messe dans leur chapelle... »

... Vous trouverez ci-joint une petite esquisse du plan de la chapelle et du cimetière, laquelle, quoique mal faite, pourra vous donner une idée plus exacte des choses ... »

6°/ Lettre de Claude Garnier, du 12 Xbre 1844, à Monseigneur Billiet, archevêque du diocèse de Chambéry:

« ... L'établissement de la nouvelle paroisse d'Aillon-le-Jeune eu lieu en l'an 11 ou 12 dans la dite chapelle qui fut provisoirement changée en église paroissiale et le bâtiment au midi d'icelle changé en presbitero aux dépends de huit maisons fermières acquéreurs des dits obiets par acte du 12 prairial an 12 (1er juin 1803) ... »

7°/ Comptes de Fondations (Exercice 1860) :

... 7° Par codicille du 20 février 1835, Janin notaire, Joseph Pett-Barat a légué un capital de 700 liv. pour dix grand' messes être célébrées annuellement et à perpétuité à la Chapelle de la Correrie. Le capital a été prêté. Les débiteurs sont :

- 1. pour 200 l. les héritiers de Tallon Jean-Louis*
- 2. pour la somme de deux cent livres Jean Barille d'Aillon-le-Jeune*
- 3. pour la somme de deux cent cinquante livres les héritiers de Joseph Tallon dit prêt à partir*
- 4. pour la somme de cent cinquante livres Garnier Jean-Pierre d'Aillon-le-Jeune ... »*

Lors de sa visite pastorale le 9 mai 1834, Monseigneur Antoine Martinet, archevêque de Chambéry, (A.D.S.-Chambéry « Archevêché' - 43I' 122 p.766), rapporte:

« La levée du corps pour les grandes personnes se fait à la maison du défunt lorsque les parents le demandent et paient la rétribution de 3#. Nous laissons libre le Rd. Recteur de s'y rendre à leurs prières dès que ses occupations ou son état de santé le permettront. Dans tous les autres cas elle a lieu à l'entrée du cimetière. Les habitants de la combe ayant obtenu la permission d'être sépulturés au cimetière de la Correrie, ils sont reçus lors de leur sépulture à l'entrée de la chapelle. D'après notre ordonnance du 1er juillet 1828 qui défend au Rd Recteur de faire la levée du corps dans la maison, en cette partie éloignée de la paroisse. La confrérie du Saint Sacrement et du Rosaire y sont érigés. La première comporte 120 membres. Les agrégés de la confrérie donnent à leur réception, un cierge qui reste à la fabrique. Ils fournissent le luminaire qui se conserve à la chapelle du Rosaire...

... Il y a dans son étendue la chapelle rurale de la Correrie sous le vocable de St. Michel. Elle est sans recteur particulier et sans revenu, n'a point de calice, elle ne possède qu'un ornement de couleur et un noir, n'a qu'un peu de linge. Elle a besoin de réparation à son couvert qui devra être rétabli aux frais des habitants de la combe chargés de son entretien... »

Au titre des Biens et Legs, (A.D.S.-Chambéry « Archevêché >>- 43F 262 – n°60), Rd. Emin s'adresse à Mg. Alexis Billiet en ses termes :

«Teneur de supplique.

A S.G. Mgr L'Archev. de Chambéry

Supplie humblement S.G. Mgr L'Archev. de Chambéry, Rd Emin Recteur d'Aillon-le-Jeune de vouloir bien réduire les messes portées dans les deux actes suivants, savoir: 1°/ Codicille de Joseph Petit-Barat, du 20 fév. 1835, Janin nre, portant le capital de 700# dont le revenu de 35# doit être employé à célébrer annuellement dix gd messes de requiem dans la chapelle de la Correrie pour le repos de l'âme du testateur et de ses parents défunts. Comme la chapelle est éloignée d'une demi-heure de l'église, le taux des messes n'est pas assez élevé

...

—Teneur de codicille précité—

Dans le codicille du 20 fév. 1816, Janin nre, insinué au Châtelard le 16 mars suivant n°19 le §°308, on lit : ... la cense en provenant sera employée à la célébration de dix grand'messes dans la Chapelle de la Correrie, annuellement et à perpétuité pour le repos de son âme et de celles de tous ses parents. Voulant, le dit codicillant, que le Rd curé se transporte lors de son décès dans son domicile pour y faire la levée du corps. La dit somme sera payable par ses héritiers dans quatre ans, sans intérêts pendant les deux 1ères années et avec intérêt pendant les deux dernières. Lesquels intérêts seront appliqués à la célébration des dites grand'messes, dans ladite chapelle, comme il est dit ci-devant...

—Teneur de décret—

Alexis Billiet...

Vu la supplique d'autre part, le codicille du 20 fév. 1835, Me François Janin nre, par lequel Joseph fils de feu Philibert Petit-Barat lègue au Recteur d'Aillon-le-Jeune la somme de 700# pour être placée en rentes et les intérêts en provenant être employés à la célébration de dix grand' messes dans la chapelle de la Correrie, annuellement et à perpétuité pour le repos de son âme et celle de ses parents.

Vu le testament 19 fév. 1816, Me Carrier nre, par lequel Claude fils de feu Pierre Baulat lègue au Recteur d'Aillon-le-Jeune la somme de 100# pour être placée, et les intérêts en provenant à faire dire chaque année et à perpétuité trois messes dont une grande et deux basses pour le repos de l'âme du fondateur et celles de ses parents. Attendu que la chapelle de la Correrie est éloignée d'une forte demi-heure du presbytère, que cet éloignement ainsi que la difficulté des chemins exige que le taux des messes de fondation à dire dans la dite chapelle soit plus élevé que le taux des messes qui se célèbrent dans l'église paroissiale : Nous avons réduit les dix grand'messes fondée Joseph Petit-Barat à sept, que le Recteur d'Aillon-le-Jeune sera tenu d'acquitter chaque année et à perpétuité dans la dite chapelle de la Correrie, laissant à sa charge de payer au clerc ses honoraires que nous fixons de 50 cent. pour chaque fois qu'il sera obligé de se rendre à la Correrie à l'occasion des messes dont il s'agit ... Fait à Chambéry le 1er juin 1844 – Signé Turinaz, Vic.Gén. – Contres. Boissiat, secrét. »

Le « Registre de Mémoires utiles de la paroisse d'Aillon-le-Jeune – Diocèse de Chambéry – L'an de grâce 1850 » fait figurer une liste de donateurs :

«Réparation de la Chapelle de la Correrie

En 1897, la chapelle de la Correrie dans un état de délabrement complet a subi de grosses et importantes réparations : chaînage des murs, crépissage des murs à l'intérieur et à l'extérieur, dallage intérieur en ciment Vicat, ouverture de 2 fenêtres au nord, vitraux des fenêtres, appui

de communion en fonte, autel en marbre garni, statue de Notre-Dame de Lourdes, génoise, croix en fer forgé placée au faite sur le devant de la chapelle, décoration intérieure faite par M Salvati peintre décorateur (canton du Tessin) – murs du cimetière refaits et crépis et couverts en dalles. Bans.

Pour subvenir aux frais de ces grosses réparations M le curé de la paroisse a ouvert une souscription auprès des habitants de la Combe, seuls chargés de l'entretien de cette chapelle.

F. Chanvillard, curé.

Voici le montant de souscription des familles de la Combe qui ont voulu prendre part aux réparations:

Miguet Zénon {Muret}	10	Miguet Joseph{Bola}	20
Bérard Antoine	30	Marie, veuve	10
Bérard Jean-Baptiste	10	Ginollin Joseph	25
Petit-Barat Zénon	60	Ginollin Victor	30
Petit-Barat François	40	Ginollin Jean Marie	20
Petit-Barat Charles	25	Ginollin Donat	24
Mighet Félix	60	Ginollin Alexis	10
Miguet Marie, veuve	10	Monseigneur l'Achevêque	100
Mihuet Joseph feu Etienne	50	+12 mètres cubes de bois	
Miguet François	40	16 mètres cubes vendus	250
Ginet Pierre Marie	22	Les R.R.P.P.Chartreux : important	30
Ginet Pierre le gros	10	secours qui a permis de couvrir les	20
Ginet Séraphin	5	dépenses ci-dessous	...
Ginet Jean	5	Vente de vieux ornements	30
Ginet Rose	5	Vente d'un vieux placard à Ginollin Jph	
Ginollin Monique	5	(bolin)	4
Miguet Antoine	60	+ les bois ont été vendus	
		à Trépier Victor	250

Versé :

Aux maçons pour crépissage, dallage, chaînage des murs et ouverture de deux fenêtres au nord de la chapelle	505
Taille des deux fenêtres et agrandir les deux fenêtres du midi	83,75
Autel en marbre et sa garniture, chandeliers et croix	470
Au peintre (Salvati) pour la décoration	400
Au peintre verrier (Dufêtre à Lyon) . 5 vitraux	405
Appui de communion et croix de faitage	129,75
Banc et commode	162
Statues de Notre-D. de Lourdes et du Sacré-Cœur et lampe	250
Ciment, plâtre, chaux	175
Murs du cimetière	465
Fer pour chaînage des murs, etc....	109,56
i	---
	3115,56

Le Chanoine Laurent Morand (« Les Bauges » Tome 2 <1890> -p.213 et214-), écrit :
«...Tel qu'il apparaissait au dernier siècle, cet établissement (La Correrie) comprenait une chapelle avec son cimetière, un magasin avec une grange, un moulin, deux maisons d'habitation avec une grange ou un moulin ... La chapelle, représentée par le numéro deux mille quatre cent trente-sept (2437 de la mappe cadastrale de 1738), et entourée de son cimetière, sous le numéro deux mille quatre cent trente-six (2436 de la même mappe) existe encore actuellement à peu près dans le même état. Occupant une superficie rectangulaire de dix-huit toises, elle a sa voûte en berceau et ses murs peints en badigeon. On remarque spécialement, dans son sanctuaire, un grand tableau de la Sainte Vierge avec l'Enfant Jésus bénissant le monde, ainsi qu'un autre tableau de moindre dimension représentant, dit-on, le bienheureux Hugues de Lincoln. Au temps de l'existence du couvent, ce sanctuaire, ainsi que son cimetière, ne servaient ne servait pas seulement aux religieux employés au service du temporel, mais encore aux étrangers et à tous les hommes de la combe. Le Père procureur ou tout autre moine venait chaque jour y célébrer la messe. Cependant, le curé d'Aillon ne laissait pas d'y exercer en quelque sorte sa juridiction A l'occasion il s'y rendait faire les sépultures et bénir les mariages, Le procès-verbal de la visite pastorale de Mgr. Biord, du 10 octobre 1764, après avoir relaté ce qui concerne les autres chapelles de la paroisse, s'exprime ainsi au sujet de celle-ci : « Plus une autre chapelle près de la chartreuse, appelée la chapelle de la Correrie, où il y a un cimetière dans lequel ledit

curé doit ensevelir les habitants de la combe de Lourdens et perçoit, pour chaque sépulture de personnes au-dessus de quatorze ans, douze livres, outre trois livres pour son transport et seulement quatre livres pour ceux qui sont au-dessous de quatorze ans, outre le susdit droit pour son transport, et pour tous perçoit le luminaire, le drap que l'on met sur la bière et le linge de la croix. Plus, perçoit le révérend curé, pour son transport aux fins des mariages de ceux de la combe de Lourdens qui se marient en ladite chapelle, trois livres, son déjeuner, outre les droits de proclamation ». »

Toujours tome 2, il est fait état, p.226, de la vente de la chapelle, en ces termes :

« An V, 2 nivôse, Pierre Antoie Marguet et Jacques Baile, gardant une moitié indivise entre eux, et élisant en ami Jean-Baptiste Viviani pour l'autre moitié.

...3° la chapelle de la Correrie et son cimetière, avec le grenier au levant ; ... »

Dans le tome 3, p. 416, il écrit aussi :

« La seconde chapelle, située en dehors de l'église paroissiale, était celle de la Correrie dont j'ai déjà parlé dans le volume précédent, à l'occasion de la chartreuse de Lourdens. On se rappelle que le curé d'Aillon, qui en était le recteur, devait y bénir les mariages et y faire les sépultures des habitants de la Combe. Aujourd'hui, ce sanctuaire relève de l'église d'Aillon-le-Jeune, et seul le dernier de ces offices y est maintenu »

Lors de sa visite pastorale du 23 mai 1876, Monseigneur Pierre Anastase Pichenot, archevêque de Chambéry (A.D.S-Chambéry « Archevêche »- 43F 128), confirme:

« La paroisse possède une chapelle de l'ancienne Correrie de la Chartreuse, sous le vocable de St. Michel Archange ... »

Lors de sa visite pastorale du 10 mai 1882, Monseigneur François de Sales Âbert Leuillieux, archevêque de Chambéry, (« Registre de Mémoires utiles de la paroisse d'Aillon-le-Jeune – Diocèse de Chambéry – L'an de grâce 1850 »), indique :

« Dans le cours de l'après-midi, Monseigneur se rend à pied à la Correrie et visite la chapelle rurale de St Michel et le cimetière attenant »

Dans le compte-rendu de sa visite pastorale du 12 juin 1885, Monseigneur François de Sales Albert Leuillieux, archevêque de Chambéry (A.D.S.Chambéry « Archevêché »- 43F 129) il est écrit :

« 7°...mention de messes à célébrer dans la chapelle de la Correrie ... »

Au titre des Biens et Legs, (A.D.S.-Chambéry « Archevêché »- 43F 265) on trouve :

« n » 67 – Aillon-le-Jeune

Nous, Archevêque de Chambéry,

Vu le rapport adressé le 24 juin 1895 par l'Abbé François Chanvillard, curé d'Aillon-le-Jeune, sur l'état des fondations de cette paroisse...

« ... 5è- Fondation Joseph Petit-Barrat. Le 20 février 1835, Joseph Petit-Barrat a légué au Rd Curé la somme de 700 francs dont les intérêts doivent être employés à célébrer des grand'messes à la Chapelle de la Correrie pour le repos de son âme et celle de ses parents défunts. Le 1er juin 1844, Son Em. le Cardinal Billiet a fixé à 7 le nombre des grand'messes à célébrer annuellement et à 5 francs les honoraires de chacune. Le capital ne rapporte actuellement que 21 francs

... Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. VI – Fondation pour l'entretien de la chapelle de la Correrie. Par son testament du 25 avril 1893, M. Julien Ginollin (en religion, Frère Alfred de la Ste Famille) a chargé M. Donat Ginollin, son frère, d'employer à perpétuité le revenu annuel d'un capital de 1000 francs à

l'entretien de la Chapelle de la Correrie, commune d'Aillon-le-Jeune, et de verser à cet effet chaque année, le dit revenu aux mains de M. le Curé. Nous avons prescrit à Mr. le Curé de procéder légalement pour obtenir le remboursement du capital, et son emploi en rentes sur l'Etat, qui seront affectées à l'entretien de ladite Chapelle.

Fait à Chambéry, le 2 mars 1896 – Signé François Archevêque de Chambéry – Pour copie conforme F. Bovet, chancelier »

Lors de sa visite pastorale des 20/21 mai 1897, Monseigneur François Hautin, archevêque de Chambéry (A.D.S.-Chambéry « Archevêché »- 43F t32), indique :

«... Quant à la fondation Julien Ginollin pour l'entretien de la chapelle de la Correrie (Art. VI de l'Ordonnance) Mr. le Curé poursuivra les négociations en vue du remboursement du capital... »

Chapelles du Canton du Châtelard. (A.D.S. Chambéry / 8V-1)

(Réponse des instituteurs au Préfet de la Savoie)

« Aillon-le-Jeune, le 4 juin 1903.

Il existe dans la commune, à part l'église paroissiale; une chapelle dans la Combe au lieudit « La Correrie ». C'est une chapelle privée comprenant un presbytère en ruine, un cimetière, dont le tout a été acheté aux Chartreux en 1791 par huit familles de la Combe d'Aillon. Elle servait alors aux Chartreux qui possédaient les 3/4 de cette partie de la Commune, Actuellement le desservant se transporte en moyenne une fois par mois pour y célébrer les services religieux. On enterre dans le cimetière attenant à la chapelle tous les morts de l'endroit parce que les alliances entre les familles ont donné des droits à presque tous les propriétaires de la Combe.

Je n'ai trouvé dans les archives de la mairie aucun document pouvant me renseigner si cette chapelle jouit ou non d'une autorisation administrative. Les personnes que j'ai consulté à ce sujet ne savent rien car au moment de leur départ, les Chartreux ont emporté une partie de leurs archives et brûlé le reste. Il me semble qu'il ne doit point y en avoir »

Instructions relatives à la propriété de l'Église, du presbytère, des cimetières et chapelle de la paroisse d'Aillon (A.D.S.-Chambéry « Archevêché »- 43F 147) :

« Le cadastre de 1829-1830 ... Relevait aussi du Curé d'Aillon, la chapelle du Cimeteret comme actuellement, ainsi que la chapelle de la Correrie qui dépend actuellement d'Aillon-le-Jeune... »

Rapport touchant la propriété de l'Église, presbytère, cimetière et bénéfice-cure d'Aillon-le-Jeune (A.D.S.-Chambéry « Archevêché »- 43F 147):

« Le premier curé d'Aillon-le-Jeune a été Monsieur Laperrière. Il a fait les offices paroissiaux pendant cinq ans à la Chapelle de la Correrie, chapelle dépendant anciennement du Monastère de la Chartreuse d'Aillon, chapelle à laquelle était annexés un cimetière et un presbytère. C'est pendant cet espace de cinq ans que la nouvelle église a été construite au village de Montpla... »

... La fabrique d'Aillon-le-Jeune est en possession d'un titre de rente de 30 fr. (titre nominatif). Ce titre de rente provient de la donation d'une somme de 1000 francs faite par M. Ginollin Julien dans son testament du 25 avril 1893. D'après les intentions du testateur cette rente doit être affectée aux réparations et à l'entretien de la Chapelle de la Correrie.

Fait à Aillon-le-Jeune, le 1er octobre 1905.

F. Chanvillard, curé»

Après la Révolution, au début du XIX^{ème} siècle, en 1804, date de la création de la nouvelle paroisse d'Aillon-le-Jeune, la chapelle de la Correrie servit de lieu de culte pour les offices paroissiaux en attendant la construction de la nouvelle église. La chapelle est devenue ensuite

propriété des familles de la Combe ayant acquis des biens de l'ancienne Chartreuse. Le curé d'Aillon-le-Jeune utilisait ce sanctuaire pour faire les sépultures des habitants des villages voisins, ensevelis dans le cimetière contigu ; cette pratique est en voie d'extinction depuis quelques années.

Dans le « Registre de Mémoires utiles de la paroisse d'Aillon-le-Jeune – Diocèse de Chambéry – L'an de grâce 1850 », l'abbé Eugène Mailland, en 1960, inscrit les notes suivantes :

« Chapelle de la Correrie

Il existe à la Correrie une antique chapelle construite par les Chartreux. Elle servait avant la Révolution de lieu de culte pour les habitants de la Combe et les employés du monastère. Très ancienne j'ignore la date de sa construction- La toiture fut refaite en 1844 par Mr le curé Émin mais le clocher ne fut pas touché. Actuellement, janvier 1960, ce clocher menace ruine. Aussi, en accord avec la municipalité qui m'encourage de ses conseils, le curé a entrepris de le refaire à neuf Pour éviter toute critique, il sera reconstruit tel quel, sur le modèle exact de l'ancien (avec le bulbe savoyard, recouvert d'écaillés de fer blanc). Une souscription est en cours. Le détail sera donné plus loin. PS. On choisira par la suite le cuivre car c'est un matériau plus facile à travailler [Post-scriptum rajouté après]

L'intérieur de cette chapelle est vétuste. Seules deux fresques de chaque côté du chœur ont quelque valeur artistique, ainsi que quelques vieilles statues de bois : un St Jean-Baptiste polychrome, un Christ et un St Michel. Réparée, en 1897 par le curé Chanvillard, cette antique chapelle fut enlaidie de sa décoration actuelle. La fresque ancienne du plafond et des murs fut grattée et arrachée. Elle n'en demeure pas moins riche de souvenirs. Cette chapelle appartient, théoriquement, aux familles de la Combe, mais si le curé n'avait pris l'initiative de la restauration du clocher, celui-ci s'écroulant entraînait dans sa chute la ruine de l'édifice entier.

*Résumé de l'acte de vente de la Chapelle**

D'après une copie, délivrée par Petit-Barat, notaire à Chambéry, successeur de Mr Marchand et de Mr Pavy et détenteur de ses minutes. Acte enregistré à Chambéry le dix du dit folia 41 case 4.

Titre : Vente et cession passée par sieur Pierre et Antoine Marguet aux sieurs Claude Garnier, Joseph Ginot, Petit-Barat Joseph, Marie Miguet, Jean-Baptiste et Claude Delorme, Joseph Miguet, Vincent Blanc et Jean-Baptiste Ginollin tant à leur nom qu'à leur qualité respective. Prix : 1680.

Résumé : Du cinq prairial, an treize, à la Combe de Lourdens, dépendance de la commune d'Aillon en Bauges, dans la maison du sieur Marguet, par devant moi Claude Pavy, notaire établi pour le département du Mont-Blanc, à la résidence de Chambéry et témoins soussignés ... fut présent le sieur Pierre Antoine à feu sieur Simond Marguet, négociant, natif de Besançon domicilié à Aillon, a vendu... (au ci-dessus) » La chapelle de la Correrie et le cimetière contigu, sous le n° 2436 et 2437 de la mappe d'Aillon, avec le bâtiment servant de grenier situé au levant du 2ème article ci-devant, sous le n° 24i1, et c'est avec les placéages respectifs en dépendant, plus, leur vend et cède tous les matériaux qui se trouvent à découvert en ce moment, en la ci-devant Chartreuse d'Aillon, et qui leur sont nécessaire pour le but qu'ils se proposent, seulement pendant l'espace de 7 ans ». Les acheteurs devront « foiner » et moissonner toute la prairie et tous les champs de la grangerie que Mr Marguet occupe. Ce travail d'un commun accord est estimé 10 louis par an, soit la somme de seize cent quatre-vingt livres tournoi »

[Voir l'acte de vente complet, en annexe]*

[Note de l'abée E. Mailland : « Le sieur Marguet était un commerçant en gros de Besançon, qui , ayant fait fortune en trafiquant avec les armées de la République (fourniture de paille, farine...), voutait « placer » son argent et « refiler » à l'État français les beaux assignats dont personne ne voulait »

Au presbytère de Lescheraines, dans le dossier d'Aillon-le-Jeune, « Chapelle de la Correrie », on trouve:

- les dépenses et recettes effectuées à la Correrie, en 1844, par le curé Emin
- la demande de don adressée, par la commune d'Aillon, à l'archevêché, en 1845.
- en 1859, une nouvelle demande de travaux.
- en 1895, un devis de restauration de la chapelle.

[Copie de ces documents en annexe]

De nouveaux travaux sont entrepris à partir de 1960 :

« Reconstruction du clocher de la Correrie

Automne 1960

Copie du récapitulatif versé au Maire d'Aillon, le 13/11/61

Recettes

Somme totale cotisée par les villages de la Combe, propriétaires de cette chapelle 273.950 f

Bois livré : 10 m³, 560

Quête effectuée au chef-lieu et villages environnants, pour la réparation du clocher de l'église paroissiale

Total reçu : 95.550 f

Versé au Secrétaire de mairie le 29/01/59 : 57.500 f

Reste versé à la Correrie : 38.050 f

Total reçu des quêtes pour la Correrie 312.000 f

Kermesse 59 et divers 106.000

Quête 15 août 59 et divers 11.000

Kermesse 60 et divers 125.000

15 août 60 et divers 9.750

Total 251.570

f

Recettes totales : 563.570 f

Dépenses

Facture René Armengon, charpentier au Châtelard,

Main d'œuvre (450 fr. de l'heure) et

Quelques fournitures (ardoises, crochets ... 376.192 f

Plomberie, Bon au Châtelard 57.290 f

Quincaillerie Philippe à Albens (prix coûtant)

18 tôles 6/10ème cuivre – 195 kg x 695 f le kg 135.525 f

1 boule cuivre, Philippe 4.410 f

Vernis métal 1.855 f

Pointes cuivre 1.855 f

Tuyau cuivre pour la croix 1.950 f

Facture Garnier – Forge 6.550 f

Total : 589.672 f

<i>Bois fourni par scierie Petit-Level 6 m3,569 x 1,800</i>	= 12 m3 124
<i>Bois reçu de la Combe</i>	= 10 m3 560
<i>Trois m3 promis non encore pu être livrés, mais le seront sous peu</i>	
<i>Dépenses totales : 589.672 f</i>	
<i>Recettes totales : 563.570 f</i>	

<i>Bilan</i>	<i>26,102 f</i>
--------------	-----------------

*Le déficit de 26.102 f est pris en charge par le curé,
mais les 3 tôles de cuivre inutilisées seront sa possession.*

Abbé Eugène Mailland

<i>Total ci-dessus</i>	<i>589.672 f</i>
<i>Bois 12 m3 à 13.000 f le m3</i>	<i>156.000 f</i>
	<hr/>
	<i>745.672 f</i>

La tradition voulait qu'une messe soit offerte à Saint Michel dans les cas de sécheresse. Le bâtiment étant resté longtemps sans entretien, son état intérieur ne permit plus la célébration des offices. Aujourd'hui, la commune prend en charge sa restauration. L'été 1999 voit la remise en état complète de l'extérieur de la chapelle et, à l'intérieur, le pavement du sol.

Histoire:

Aucun document d'archives ne permet de donner une date précise de la construction de la première chapelle monastique bâtie en ce lieu. Il est probable qu'il y eut plusieurs remaniements successifs.

La chapelle actuelle, construite avec des murs de 1,80 m d'épaisseur, date probablement du XVIIème siècle en raison de l'architecture de la façade, avec une porte d'entrée surmontée d'une corniche avec fronton tronqué et niche incorporée, qui indique l'art baroque. La statuette du Sacré-Cœur, en métal peint, a remplacé celle d'origine. De plus la marque du XVIIème est aussi visible à l'intérieur : on a mis au jour, en grattant les peintures du XIXème siècle, d'autres peintures en grisaille bleue, que l'on peut découvrir sur les piliers du chœur, et il semble bien que tout le chœur et le plafond de la voûte soient en dessous du décor actuel, revêtus de peintures de même nature.

Au XVIIIème siècle, deux grands tableaux sont peints sur les murs encadrant la coupole hémicirculaire du chœur. Il s'agit de saint Pierre, à droite, et de saint Jean, à gauche ; le drapé de leurs vêtements est d'un étonnant « volume ». Un angelot, au-dessus du pilier gauche, date de la même époque.

Au XIXème, les archives paroissiales restituent les dépenses et les restaurations. Le 8 septembre 1859, convention est passée entre le conseil de fabrique et les « sieurs Floret » André et Étienne, maîtres charpentiers à École-en-Bauges, qui s'engagent à refaire le toit de la chapelle « *en diminution de la grandeur actuelle d'au moins un mètre..., à consolider et fixer la base en bois du clocher et à arranger le beffroi* ». Les propriétaires de la Combe, dont dépend l'entretien de la chapelle, s'engagent à fournir huit manœuvres pour découvrir le toit et huit pour le remonter -prix des travaux 270 f-.

Mais c'est en 1898 que d'importantes réparations sont entreprises: chaînage des murs, crépissage à l'intérieur et à l'extérieur, dallage intérieur, ouverture de deux fenêtres au nord et décoration de toute la chapelle, faite par Salvati. Le bleu clair de la voûte en berceau et le bleu roi de la coupole sont encore lumineux aujourd'hui. À tout cela s'ajoute la pose d'un autel en marbre « *et sa garniture : chandeliers et croix* », un appui de communion, une croix en faîtage et enfin cinq vitraux de Dufêtre, de Lyon, dont le saint Bruno au-dessus de l'entrée. On comprend que le prêtre de la paroisse, l'abbé Chanvillard, se soit empressé de chercher des souscripteurs pour financer les travaux. Les habitants de la Combe, -26 souscripteurs-, furent les premiers sollicités. Une nouvelle fois on est confondu par la générosité des moines de la Grande Chartreuse « *qui ont donné un important secours qui a permis de couvrir les dépenses...* ». Ces dernières s'élevaient à 3.115,06 francs.

L'évêque de Chambéry, très sollicité par ailleurs, donne 100 f et les habitants de la commune vendent 12 m³ de bois, pour la somme de 250 f.

En janvier 1960 le clocher est refait à neuf et « *pour éviter toute critique* » il est précisé qu'il sera reconstruit tel quel, sur le modèle exact de l'ancien, c'est-à-dire avec un bulbe recouvert d'écaillés et de fer blanc.

Exactement un siècle après la restauration de 1898, une autre remise en état a commencé; on consolide les murs, on installe un nouveau dallage et l'électricité pour la sonnerie de la petite cloche. Dans la niche extérieure du chevet hémicirculaire on a placé la statue d'un moine. Aujourd'hui, malheureusement vide et interdite au public, cette chapelle mérite de retrouver son lustre d'antan.

Il est cependant facile de se la représenter avec ses tableaux du XVIII^{ème} siècle, peints par les moines et que l'on a heureusement conservés, restaurés et mis en sûreté. Ces peintures montrent saint Bruno et ses compagnons venus apporter des présents à l'Enfant Jésus, la « Vierge à l'Enfant » et sur bois découpé, une autre peinture très originale, qui représente saint Joseph, la Vierge et saint Bruno.

Actuellement on conserve à la Chartreuse une statue de 'Saint Jean-Baptiste' en bois polychrome du XVII^{ème} siècle, une « Vierge en bois doré du XVIII^{ème} siècle et un tableau de « Saint Hugues de Lincoln » représenté avec la mitre et la crosse, et un cygne à sa droite. On remarque que le cadre est du même vert que les piliers de la galerie de la Chartreuse. Dans l'inventaire de la chapelle notons la présence de deux malles, contenant divers objets. Dans l'une, figurent une croix en bronze doré; une croix polychrome, bleu et or, dont les extrémités manquent, un Christ en bronze sans croix un encensoir en bronze ... Il est question, après le passage de l'architecte des Bâtiments de France, de refaire les peintures du XIX^{ème} siècle, lorsque les crédits municipaux le permettront, sans toucher aux traces visibles des anciennes du XVII^{ème}. Les tableaux du XVIII^{ème}, en attendant, seront mis dans la pièce de la Chartreuse d'Aillon consacrée à l'évocation du monastère, ce qui permettra à un large public de les apprécier.